

**Conseil de Communauté
Séance du 25 juin 2015**

Date de la convocation ... 18 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vingt cinq juin à 20 h 30 mn, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (C.C.M.A.) s'est réuni, au siège de la collectivité, conformément à l'Article 2, 3^{ème} Alinéa, de l'Arrêté Préfectoral n° 2013143-008 du 23 mai 2013 portant création de la C.C.M.A., modifié sous la présidence de M. Daniel LENOIR, Président et après convocations régulières faites à domicile.

Présents :

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Averton	PICHONNIER Jean-Paul	
Boulay les Ifs		
Champfrémont	PIQUET Patrick	
Chevaigné du Maine		
Couptrain	LECOQ Gérard	
Courcité	DAUVERCHAIN Yves	
	MADELON Patrick	
Crennes sur Fraubée		
Gesvres	DUVALLET Denis	
Javron les Chapelles	RATTIER Daniel	
	RAMON Stéphanie	
	GOUPIL Corinne	
La Pallu	LEBLANC Sylvain	
Le Ham	ROULAND Diane	
Lignièrès Orgères	LELIEVRE Raymond	
Loupfougères	BOURGAULT Dominique	
Madré	BLANCHARD Bernard	
Neuilly le Vendin	CHESNEAU Daniel	
Pré en Pail	GESLAIN Denis	
	PICHEREAU Mariane	
Ravigny		MAIGNAN Guy
Saint Aignan de Couptrain	BLANCHARD Geneviève	
Saint Aubin du Désert	HESLOIN Marcel	
Saint Calais du Désert		BEUNARD Joël
Saint Cyr en Pail	LECOURT Jean-Luc	
Saint Germain de Coulamer		BELLANGER Guy

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Saint Mars du Desert	SAVER Gaspard	
Saint Pierre des Nids	AUREGAN Christelle	
	GOMBERT Jean-Luc	
	RAPY Jean	
Saint Samson	MILLET Marie-Renée	
Villaines la Juhel	LENOIR Daniel	
	CHAILLOU Laëtitia	
	TREINEN Renée	
	SOUTIF Guy	
	BESSE Marie-Françoise	
	PRINCE Michel	
Villepail		BOUVIER Gerasime

* ayant voix délibérative en l'absence du délégué titulaire

Excusé(e)(s) :

Boulay les Ifs M. LEGAY Yves
 Chevaigné du Maine M. ROULLAND Claude
 Crennes sur Fraubée M. de POIX Loïc
 Javron les Chapelles M. BAYEL Jean-Claude
 Pré en Pail M. DUPLAINE Loïc, Mme PAILLÉ Virginie, M. CORTES Yves
 Sant Pierre des Nids Mme PRIOUL Colette, M. de PADIRAC Hervé
 Villaines la Juhel M. CAILLAUD Pascal, Mme PERRIER Raymonde

Excusé(e)(s) et remplacé(e)(s) :

Ravigny M. FROGER Michel remplacé par M. MAIGNAN Guy
 Saint Calais du Désert M. GUILMEAU Henri remplacé par M. BEUNARD Joël
 Saint Germain de Coulamer M. DILIS Alain remplacé par M. BELLANGER Guy
 Villepail M. FOUQUET Abel remplacé par Mme BOUVIER Gerasime

Pouvoir(s) :

M. Claude ROULLAND à M. Bernard BLANCHARD
 M. Loïc DUPLAINE à M. Denis GESLAIN
 M. Pascal CAILLAUD à Mme Marie-Françoise BESSE
 M. Hervé de PADIRAC à Mme Christelle AUREGAN

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia CHAILLOU

En présence de :

Mme Véronique BOY, Directrice Générale des Services
 Mme Huguette LAROCHE, Directrice Générale Adjointe
 M. Pascal GAUTIER, Directeur des Services Techniques

Membres en exercice 46	Membres présents 35	Quorum 23
Nombre de procuration ... 4	Membres votants 39	

1. Désignation du Secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes procède à la désignation du secrétaire de séance. Mme Laëtitia CHAILLOU est désignée à l'unanimité.

2. Compte rendu séance précédente

Le Président soumet à approbation le compte-rendu du Conseil de Communauté en date du 4 juin 2015.

Délibération n° 2015CCMA104

Maison de Santé Pré en Pail – Avant Projet n° 1

Après délibération, le Conseil de Communauté :

Article 1 : Avant Projet

PREND ACTE, à l'unanimité, de l'avant projet sommaire proposée par le Cabinet de Maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé à Pré en Pail ;

Article 2 : Observations

APPROUVE, à la majorité (1 abstention M. Patrick MADELON), le choix de l'aérothermie et du photovoltaïque dans le projet et confirme le choix architectural tel que présenté.

Délibération n° 2015CCMA105

TOURISME Gîte Etape « Le Moulin Arrondeau » - Tarifs

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Article 1 – Tarifs des locations

FIXE les tarifs de location du Gîte d'Etape « Le Moulin Arrondeau » tels que proposés ci-dessous :

	sans chauffage	avec chauffage
Prix à la nuitée par pers.	15,00 €	17,00 €
à partir de la 9 ^{ème} nuit	10,00 €	12,00 €
Tarif groupe enfant ou public handicapé	9,00 €	11,00 €
Forfait week-end 1 nuit	360,00 €	408,00 €
Nuit supplémentaire	120,00 €	144,00 €
Tarif semaine (7 nuits)	1 080,00 €	1 272,00 €
Tarif à la journée (hors week-end)	133,00 €	
Jetons de douche suppl.	1,10 €	
Forfait ménage	130,00 €	
Complément de groupes	4,00 €	

Article 2 – Jour d'arrivée pour une location à la semaine

DEFINIT le jour d'arrivée pour une location à la semaine du samedi 14h au samedi 10h ;

Article 3 – Autres tarifs

MAINTIENT les tarifs appliqués pour le remplacement de la vaisselle et des équipements mis à disposition dans le cadre de la location tels qu'exposés ci-dessus ;

Article 4 – Date d'effet

FIXE la date d'effet de la présente délibération pour tous les contrats concernant une location à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

Article 5 - Exécution

Monsieur le Président, le Régisseur de Recettes et le Comptable Assignataire de la collectivité sont, chacun pour ce qui le concerne, chargés de veiller à l'application de la présente délibération.

Délibération n° 2015CCMA106

Tourisme - Convention mise à disposition locaux M.D.A.

CONSIDERANT que dans le cadre de la compétence « Tourisme », il a été convenu l'instauration de permanences de l'office de tourisme sur la commune de Pré en Pail;

CONSIDERANT que l'accueil de ces permanences est prévu au sein de la « Maison des Associations », une convention de mise à disposition doit être établie ;

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir entre la Maison des Associations et la C.C.M.A.

Délibération n° 2015CCMA107

Culture – Equipements informatiques - Subventions

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Article 1 : aides financières

SOLLICITE les aides financières auprès des partenaires ci-dessus mentionnées dans le cadre du programme d'acquisition d'équipements informatiques (matériels et mobiliers) pour le réseau lecture ;

Article 2 : plan de financement

APPROUVE le plan de financement ci-après :

Objet de la dépense	montant HT	Taux TVA	Montant T.T.C.
Tablettes	2 905,00 €	20,000%	3 486,00 €
Liseuses	570,40 €	20,000%	684,48 €
Matériel informatique	20 320,93 €	20,000%	24 385,12 €
Fusion des bases, mise à jour Portail et Formation	5 500,00 €	20,000%	6 600,00 €
Projecteur HDMI	766,29 €	20,000%	919,55 €
<i>Sous Total 1</i>	<i>30 062,62 €</i>		<i>36 075,14 €</i>
Livres numériques	2 843,40 €	5,500%	2 999,79 €
<i>Sous Total 2</i>	<i>2 843,40 €</i>		<i>2 999,79 €</i>
TOTAL (1+2)	32 906,02 €		39 074,93 €
ORIGINE RECETTE	base subventionnable	Taux Subvention	Montant
D.R.A.C Pays de la Loire	32 906,02 €	50,000%	16 453,01 €
B.D.M. 53	30 062,62 €	30,000%	9 018,79 €
Fonds propres C.C.M.A.	32 906,02 €		7 434,22 €
<i>Total H.T.</i>			32 906,02 €

Article 3 : Signature

AUTORISE le Président à signer les pièces à intervenir dans le cadre de la présente décision.

Délibération n° 2015CCMA108

Droit des Sols – Convention avec les communes

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Article 1 : convention

APPROUVE la convention à intervenir dans le cadre du fonctionnement du service commun « instruction du droit des sols ».

Délibération n° 2015CCMA109

SIG – Convention de numérisation et coordonnateur

CONSIDERANT la proposition exposée par le Conseil Départemental de la Mayenne dans le cadre du projet partenarial de plateforme de partage d'informations géographiques "Géomayenne.fr" de coordonner la diffusion des mises à jour du cadastre par le Conseil Départemental auprès de chaque structure ;

CONSIDERANT la nécessité d'établir un avenant à la convention de numérisation du cadastre avec la D.G.F.I.P., précisant l'organisation de cette démarche ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation d'un coordonnateur auprès du Conseil Départemental ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau réuni le 18 juin 2015 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

Article 1 Désignation

DESIGNE Monsieur Pascal GAUTIER en qualité de coordonnateur auprès du Conseil Général.

Article 2 Avenant

APPROUVE l'avenant à intervenir avec les partenaires ci-dessus mentionnés ;

Article 3 Signature

AUTORISE le Président à signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision

Délibération n° 2015CCMA110

Admission en non valeur et créances éteintes

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

Article 1 : Créances éteintes – Budget Principal

ADMET en créances éteintes les sommes indiquées concernant les redevables figurants aux états ci-après fournis par le Receveur, à savoir :

Référence dossier	Date	Montant TTC
dossier 045914000704P	28/04/2015	149,77
dossier 045914000382P	10/12/2014	112,38
TOTAL		262,15

Article 2 : créances éteintes – Service Eau

ADMET en créances éteintes les sommes indiquées concernant les redevables figurants aux états ci-après fournis par le Receveur, à savoir :

Référence dossier	Date	Montant HT	TVA 5,50%	Montant TTC
dossier 045914000712P	20/01/2015	679,47	37,37	716,84
dossier 045914000704P	28/04/2015	2 733,80	150,36	2 884,16
dossier 045914000382P	10/12/2014	1 385,56	76,21	1 461,77
TOTAL		4 798,83	263,94	5 062,77

Article 3 : créances éteintes – service Déchets

ADMET en créances éteintes les sommes indiquées concernant les redevables figurants aux états ci-après fournis par le Receveur, à savoir :

Référence dossier	Date	Montant TTC
dossier 045914000712P	20/01/2015	117,00
dossier 045914000546P	06/01/2015	31,00
dossier 045913000405P	24/12/2013	46,61
dossier 045914000704P	28/04/2015	206,00
dossier 045914000470P	09/12/2014	156,30
dossier 045914000382P	10/12/2014	46,00
TOTAL		602,91

Article 4 : créances éteintes – service Assainissement

ADMET en créances éteintes les sommes indiquées concernant les redevables figurants aux états ci-après fournis par le Receveur, à savoir :

Référence dossier	Date	Montant HT	TVA 5,50%	Montant TTC
bodac A n° 226 annonce 1774	25/11/2014	45,05	3,16	48,21
TOTAL		45,05	3,16	48,21

Délibération n° 2015CCMA111**Budget Principal – Décision Modificative n° 2**

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n° 2 à intervenir au Budget Primitif « Budget Principal » telle que ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
6574	provision voyages étranger divers collèges	- 3 430,00	
6574	voyages étranger collège Les Garettes (Italie – 42 élèves)	1 260,00	
6574	voyages étranger collège les Avaloirs (Italie – Espagne – 80 élèves)	2 400,00	
6574	voyages étranger collège St Nicolas (Allemagne, Angleterre, Espagne – 59 élèves)	1 770,00	
022	dépenses imprévues	- 2 000,00	
Total DM N° 2		-	-
Pour mémoire DM 1		-	-
Pour mémoire BP 2015		10 903 569,20	10 903 569,20
TOTAL CREDITS		10 903 569,20	10 903 569,20

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article/ Opération	Intitulé	Dépenses	Recettes
Total DM N° 2		-	-
Pour mémoire DM 1		430 000,00	430 000,00
Pour mémoire BP 2015		4 493 623,40	4 493 623,40
TOTAL CREDITS		4 923 623,40	4 923 623,40

La séance est levée à 22 h 50 mn.